# Recherches sociographiques

# Noté en passant: La famille souche et l'agriculture menacée



### Michel Verdon

Volume 28, Number 2-3, 1987

La famille

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056290ar DOI: https://doi.org/10.7202/056290ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

**ISSN** 

0034-1282 (print) 1705-6225 (digital)

Explore this journal

#### Cite this article

Verdon, M. (1987). Noté en passant: La famille souche et l'agriculture menacée. *Recherches sociographiques*, 28(2-3), 229–251. https://doi.org/10.7202/056290ar

Article abstract

La famille souche et l'agriculture menacée

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



## LA FAMILLE SOUCHE ET L'AGRICULTURE MENACÉE

(Michel Verdon)

« Tous les auteurs qui se sont penchés sur la question de la famille souche ont été abusés par le trait qui avait aveuglé Le Play, cette très frappante transmission indivise de la propriété à un seul héritier. » Mais le mode de transmission indivise n'est pas spécifique à la famille souche, qui «est avant tout un groupe résidentiel formé par la cohabitation de deux couples liés par un lien de filiation ». Sur cette question, les thèses de Gérin et de Miner, qui ont été « tout simplement ignorées ». resteraient « les seules à prendre encore au sérieux ». Car elles évitent le « piège de l'explication démographique» (le terroir saturé) pour faire ressortir la logique économique (Gérin) et les contraintes écologiques (Miner) qui sous-tendent l'institution. Par contre, la logique de la production autarcique n'explique que la transmission indivise, et les contraintes écologiques, que la transmission préférentielle; reste à rendre compte du fait même de la famille souche (cohabitation de la bru), dans un modèle qui intègre à la fois: «les critères qui président au choix de l'héritier, le désir d'établir les fils dotés dans l'agriculture, la crainte de se voir destitué par le fils héritier, la représentation de la dotation comme salaire et la pratique des fils salariés vivant dans la maison parentale de remettre tout le salaire au père».

Michel Verdon fonde sa définition de la famille souche sur la comparaison. Au pays de Galle, il y a aussi héritier unique qui habite la maison paternelle, mais qui ne peut se marier avant la mort de sa mère; ce sera alors normalement le plus jeune fils. Au Canada français, l'héritier unique apparaît plutôt choisi selon des critères psychologiques et moraux, où les qualités de la bru seraient déterminantes. La cohabitation de celle-ci est alors à comprendre comme compromis résidentiel « dans des sociétés où la famille nucléaire est la pratique résidentielle habituelle ». Pour expliquer ce compromis, Verdon introduit l'hypothèse d'un contexte d'agriculture menacée par les difficultés de recrutement. L'agriculture n'attirant plus ses jeunes, les parents ont à dépister celui des fils qui sera disposé à rester dans l'agriculture et tolérer la corésidence avec le couple héritier. Une critique des données présentées à ce propos dans l'ouvrage classique de Louise Dechêne amène en outre Verdon à proposer que «la famille souche, fruit d'une agriculture menacée, serait une création du XIXe siècle, inconnue du Québec aux siècles précédents ».

Remarques. 1. Verdon néglige de mentionner que Gérin a renoncé à la notion leplayiste de famille souche au profit de celle de famille « quasi communautaire », où le domaine plein sert non seulement à assurer la subsistance des vieux mais aussi à pourvoir à l'établissement de chacun des enfants. (C'est du moins ainsi qu'il a été compris par toute la tradition sociologique. ¹) L'idée d'une « soi-disant culture québécoise rurale qui percevait l'unité de la famille comme quelque chose de sacré » (Verdon) se trouve donc non seulement chez Miner mais déjà chez Gérin. On pourrait même l'imputer à Gérard Bouchard, pointant le phénomène de mobilité géographique ignoré par Verdon, et dont il rend compte par l'objectif de maintien de l'intégrité du groupe familial. Bouchard recourt toutefois à une autre explication que le lien sacré : dans un milieu où les infrastructures collectives sont à toutes fins pratiques inexistantes, l'habitant ne peut compter que sur la communauté familiale pour survivre ; l'objectif d'établir les fils à proximité, en émigrant vers les terres neuves, répond donc à un critère de rationalité économique. ²

2. L'explication audacieuse de Verdon rejoint celle de Daniel Bertaux à propos de la boulangerie artisanale en France, à une époque toute récente. 3 Bien qu'il n'y ait dans ce cas-ci ni famille souche, ni corésidence et que le contexte social global soit tout autre, l'analogie dans l'analyse du problème de transmission est frappante. Le couple d'artisans-boulangers de Bertaux doit en effet se choisir une relève disposée à rester dans le métier, dans un contexte de boulangerie artisanale en fait (et non seulement par hypothèse) menacée. Ici encore, les qualités de la « bru » sont déterminantes — sauf qu'il ne s'agit jamais d'une bru : en raison de la surexploitation que doit s'imposer à lui-même l'artisan, seuls les ouvriers boulangers, fils de paysans, sont candidats à la relève. L'importance du choix de «l'héritier» vient ici du fait que la transaction s'effectue sous mode de crédit à l'acquéreur consenti par le vendeur lui-même. Car si le nouveau couple d'artisans n'arrive pas à maintenir le commerce, l'emplacement s'en trouve complètement dévalué par la perte de clientèle — et le vieux couple ne sera pas remboursé. Bertaux démontre ainsi l'intérêt vital qu'a le boulanger à sauver la boulangerie artisanale menacée. Chez Verdon, par contre, si on peut comprendre l'intérêt qu'a l'habitant à bien choisir la bru héritière, pour assurer la sécurité de ses vieux jours, on voit mal pourquoi l'espoir de «marier ses autres fils avec l'agriculture» serait la raison d'être de ses pratiques salariales, vu qu'il n'a ici rien à perdre person-N.G. nellement.

Michel Verdon, « Autour de la famille souche. Essai d'anthropologie conjecturale », Anthropologie et sociétés, XI, 1, 1987: 137-160.

<sup>1.</sup> Jean-Charles FALARDEAU, «Le sens de l'œuvre sociologique de Léon Gérin», R.S., IV, 3, 1963: 265-289. Gérald FORTIN, «L'étude du milieu rural», R.S., III, 1-2, 1962: 105-116; (rep. dans: La fin d'un règne, Montréal, H.M.H., 1971).

<sup>2.</sup> Gérard BOUCHARD, « Démographie et société rurale au Saguenay, 1851–1935 », R.S., XIX, 1, 1978 : 7–31.

<sup>3.</sup> Daniel Bertaux et Isabelle Bertaux-Wiame, «Life stories in the bakers' trade», dans: D. Bertaux (éd.), Biography and Society, Beverly Hills (Cal.) et Londres, Sage, 1981: 169-189.